

Le 8 mars c'est tous les jours

Le 8 mars nous fêtons la journée internationale des droits des femmes. C'est l'occasion pour nous de réaffirmer notre engagement quotidien en matière d'égalité professionnelle. Egalité salariale, temps partiel, articulation vie professionnelle et vie privée, parentalité, plafond de verre ou lutte contre les stéréotypes et les violences sexistes sont plus que jamais des sujets d'actualité. FO mène ces combats pour l'égalité réelle à chaque occasion. A Orange nous avons obtenu de belles avancées dans les négociations. Mais il reste encore à faire. Comme d'obtenir la prise en charge par l'entreprise de la sur-cotisation retraite pour les temps partiels. Une mesure concrète et d'avant-garde pour l'égalité des retraites...

"UN COMBAT DE TOUS LES JOURS"



Calendrier d'affectation des montants individuels de l'intéressement

Depuis 2016, l'intéressement est placé, par défaut de choix d'affectation, dans le fonds Equilibris du PEG. La possibilité de débloquer

Pour tout contact :

martine.bayard@fo-com.com

les avoirs placés par défaut de choix n'existe plus en 2018 – fin de la période transitoire. A réception du mail de l'entreprise, vous aurez jusqu'au 24 avril pour faire votre choix d'affectation sur le site Amundi. Le paiement, si c'est votre choix, sera effectué sur la paye de mai. L'investissement éventuel dans le PEG et/ou le PERCO, sera en date du 22 mai. Dès à présent un simulateur est à votre disposition sur anoo.

PERCO à géométrie constante

Lors de la négociation sur le PERCO, la direction a maintenu sa posture de départ c'est-à-dire la reconduction de l'abondement 2017 malgré nos demandes d'amélioration au vu des excellents résultats de l'entreprise. Soit un abondement annuel maximum de 500 € pour un versement au moins égal à 500 €, composé comme suit :

- abondement de 200 % des 150 premiers €, soit de 0 à 300 € d'abondement annuel ;
- abondement de 100 % des 151 à 300 € suivants, soit de 0 à 150 € d'abondement annuel ;
- abondement de 25 % des 301 à 500 € suivants, soit de 0 à 50 €

d'abondement annuel.

La monétisation des jours du CET dans le PERCO reste limitée à 5 jours.

A noter que sans signature de cet avenant, c'est l'accord historique de 2006 qui s'appliquerait avec un abondement limité à 450€ pour un versement de 650€. C'est pourquoi FOCOM signera cet avenant. Par symétrie, l'abondement des versements sur le PEG actions sera identique à celui du PERCO.

Pétition Delivery

Dans les AE comme dans les UI, nous subissons depuis trop longtemps les conséquences désastreuses de la mise en œuvre de Delivery. La Direction doit enfin nous entendre et répondre immédiatement à nos attentes :

- ✓ des recrutements en nombre suffisant ;
- ✓ un accompagnement financier spécifique pour tous les acteurs impactés par Delivery ;
- ✓ la suppression des disparités de classification ;
- ✓ la reconnaissance de la multi-compétence liée à Delivery ;
- ✓ un SI performant, ergonomique et simplifié ;
- ✓ une meilleure réactivité dans la mise en place des plans de formation.

[Signez la pétition en ligne.](#)

INVITATION À LA CONFÉRENCE-DÉBAT " L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE "

Mercredi 4 avril

de 9h à 13h à Orange Village - Salle Auditoriom - Bât. B -
1 avenue du Président Nelson Mandela - 94 Arcueil

Intervenants de la conférence-débat :

- **Henri Sanson** d'Orange IMTW, Directeur du domaine de recherche Data & Knowledge,
- **Fayçal Boujemaa** d'Orange IMTW / Technology Strategist,
- **Eric Pérès**, vice-président de la CNIL

Nous partagerons ensuite un apéritif buffet
Vous êtes les bienvenus : inscrivez-vous ici